



Bénéficiaires ADPA / PCH / Caisses de retraite...

TYPE DE PRESTATION / heure	H.T.	TVA (5,5 %)	TTC
AIDE A DOMICILE - Entretien du domicile - Préparation et aide à la prise des repas - Aide aux déplacements et aux courses - Surveillance nuit et jour (minimum 1 h)	21.00	1.15	22.15
CARSAT	19.44	1.06	20.50
Accompagnement véhiculé CARSAT	46.45	2.47	48.92
CPAM	19.44	1.06	20.50
Accompagnement véhiculé (RDV, courses...)	0.73	0.04	0.77

Pour les bénéficiaires PCH non imposables - Prise en charge à 100 % (pas de dépassement)

FAMILLES (- 60 ans)

TYPE DE PRESTATION / heure	H.T.	TVA (10 %)	TTC
Ménage / Repassage (minimum 2 h)	21.00	2.10	23.10
Garde d'enfant (majoration de 15 % du tarif horaire à partir du 3 ^e enfant) (minimum 1 h)	21.00	2.10	23.10
Frais d'inscription	-	-	39.90
Accompagnement véhiculé (Rdv, courses...)	0.70	0.07	0.77

PORTAGE DE REPAS

H.T.	TVA (10 %)	TTC
11.30	1.13	12.43

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

TYPE DE PRESTATION / heure	H.T.	TVA (20 %)	TTC
Petit jardinage / Bricolage	29.46	5.89	35.35
Télé-Alarme ASTELIA (hors abonnement)	25.00	5.00	30.00
Boîte à clé(s)	41.58	8.32	49.90
Installation Boîte à clé(s)	25.00	5.00	30.00

FRAIS DE GESTION CONTENTIEUX

H.T.	TVA (20 %)	TTC
55.00	11.00	66.00

AVANTAGE FISCAL

- Réduction ou crédit d'impôt de 50% de la dépense selon les conditions définies par la loi et dans la limite de :

12 000 € pour les services d'aide à domicile (personnes âgées et famille)

20 000 € pour l'assistance de personne handicapée
500 € (2 h d'intervention) pour le petit bricolage
5 000 € pour le petit jardinage.

- Possibilité de prise en charge de 85% de la dépense des prestations « Garde d'enfant » par la CAF dans le cadre de la PAJE.
- Réduction ou crédit d'impôt de 50% sur la livraison de repas, soit le repas à 8,40 € après déduction fiscale.